

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240430_P_070
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de le Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec « Emmanuelle LEGER » psychomotricienne formatrice pour des temps d'animation en soutien au développement psychomoteur en faveur des enfants, parents employant une assistante maternelle et assistantes maternelles du territoire qui fréquentent le Relais Petite Enfance.

N° 20240430_P_070

Le Président,

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Emmanuelle LEGER
Formatrice-Psychomotricienne
8 rue du 8 mai
42700 FIRMINY

Pour des temps d'animation dans l'accompagnement des parents et professionnelles dans le questionnement et la mise en situation concrète des enfants afin de soutenir leur développement et participer à leur éveil psychomoteur.

Date : De Mai à Décembre 2024

Durée : 4 séances d'1h30

Lieu : Relais Petite Enfance des communes de :
La Séauve sur Semène ; Saint Ferréol d'Auroure ; Saint Just Malmont ; Aurec sur Loire.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Montant : 700€ TTC dont 100€ de frais kilométriques

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 30 avril 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240430-20240430_P_070-AU
Reçu le 07/05/2024